

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers		L'an deux mille vingt-quatre, le 03 mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
En exercice	15	
Présents	11	
Votants	13	
Absents	4	
Exclus	0	
Date de convocation 18 avril 2024		Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Philippe BREVET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD. Absents excusés : Danielle DEPLANTE, Muriel NAGEL, Emmanuel SERRIER, Christophe BOCQUET Procurations : Danielle DEPLANTE à Chantal MARCHAND, Muriel NAGEL à Cécile FANTINI
Date d'affichage 26 avril 2024		
DEL 20240503-020		
OBJET : Ressources humaines - Tableau des effectifs		<i>Cécile FANTINI a été nommée secrétaire de séance</i>

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Vu la délibération n° 20160527_025 du 27/05/2016,
Vu la délibération n° 20191025_060 du 25/10/2019,
Vu la délibération n° 20200904_036 du 04/09/2020,
Vu la délibération n°20201106_047 du 06/11/2020,
Vu la délibération n°20210604_026 du 04/06/2021,
Vu la délibération n°20210910_028 du 10/09/2021,
Vu la délibération n°20221202_044 du 02 décembre 2022,
Vu la délibération n°20230901_032 du 1^{er} septembre 2023
Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services compte tenu des nouveaux besoins de la collectivité et de l'évolution de la carrière de ses agents.
Madame Le Maire propose à l'assemblée

- D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	DUREE HEBDO.	PROPOSITION
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	35/35	
Adjoint administratif	C	1	24.50/35	Suppression du poste
Rédacteur territorial	B	1	24.50/35	Création du poste
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		2		
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	27.65/35 (annualisation)	
		1	28.02/35 (annualisation)	
		1	31.89/35 (annualisation)	
		1	30/35 (annualisation)	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	35/35	
Adjoint technique	C	1	15.87/35 (annualisation)	
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		6		
TOTAL GENERAL		8		

Le nouveau tableau des emplois au 1^{er} juillet 2024 s'établit comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	35/35
Rédacteur territorial	B	1	24.50/35
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE		2	
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	27.65/35 (annualisation)
		1	28.02/35 (annualisation)
		1	31.89/35 (annualisation)
		1	30/35 (annualisation)
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	1	35/35
Adjoint technique	C	1	15.87/35 (annualisation)
TOTAL FILIERE TECHNIQUE		6	
TOTAL GENERAL		8	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet au 1^{er} juillet 2024.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2024.

Le Secrétaire de séance,

Cécile FANTINI



Le Maire,

Isabelle VENDRASCO



Télétransmise à la Préfecture le : - 6 MAI 2024
Délibération rendue exécutoire :
Mise en ligne sur le site internet le :